

# Un pirate corse fait sauter la banque, via le Net

Attentat, explosion, omerta... c'est plutôt à ce genre de titres que l'on pense en évoquant l'actualité de l'île de beauté. Pourtant cette fois, il s'agit d'une affaire dans laquelle l'utilisation de la technologie ne nécessite pas de détonateur et n'est pas nécessairement explosive : le piratage.

Un jeune corse de 23 ans a été interpellé le 13 septembre à Auriol en compagnie de sa mère, âgée d'une quarantaine d'années, complice présumée de l'escroquerie. Les deux ont été mis en examen par un juge d'instruction de Bastia pour « *abus de confiance en faisant appel au public, exercice illégal de la profession de banquier, fraude à la TVA intracommunautaire et abus de biens sociaux* », précise la gendarmerie dans un communiqué. La fraude reposait sur un système de faux placements financiers très rémunérateurs via Internet, a annoncé lundi la gendarmerie de Corse. Le préjudice est, pour l'heure, estimé à plus de **1,2** million d'euros, a précisé à l'AFP un officier de la Légion de Gendarmerie de Corse. Le fils a été écroué à la maison d'arrêt de Borgo tandis que sa mère a été placée sous contrôle judiciaire. L'enquête, menée par la section de recherche de la gendarmerie d'Ajaccio et qui a duré près de dix mois, avait été déclenchée par la plainte d'un habitant de Cervione, en Haute-Corse.